

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection sur la galerie de Caupian et les forages de Gajac IV - SMIM 2 et Landes de Piques

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
17° b et d	Les prélèvements réalisés sur les 4 ouvrages sont soumis à autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'environnement Les forages de Gajac 4, Smim 2 et Landes de Piques captent l'aquifère Oligocène qui est situé en ZRE sur la commune de St Médard en Jalles

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le dossier concerne l'autorisation de prélèvement dans les nappes Oligocène via les forages de Gajac 4, Smim 2 et Landes de Piques et Miocène via la galerie de Caupian ainsi que la déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection de ces ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

Les ouvrages concernés par la demande sont déjà existants. Il s'agit de régulariser les autorisations administratives pour ces ouvrages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble des ouvrages concernés par la demande sont existants et actuellement exploités par Bordeaux Métropole. Seuls des travaux de clôture seront réalisés sur les périmètres de protection immédiate.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les hydrogéologues agréés ont donné un avis favorable pour l'exploitation des ouvrages aux débits suivants:

- Landes de Piques: 130 m³/h ; 3 120 m³/j ; 901 550 m³/an
- Galerie de Caupian: 100 m³/h ; 2 000 m³/j ; 600 000 m³/an
- Forage de Gajac 4: 60 m³/h ; 1 440 m³/j ; 525 600 m³/an
- Forage de Smim 2: 100 m³/h ; 2 400 m³/j ; 620 500 m³/an

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement et de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique concernant l'instauration des périmètres de protection
- Procédure d'autorisation préfectorale pour la production, le traitement et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine en application de l'article L 1321-7 du Code de la Santé Publique
- Procédure d'autorisation de prélèvements au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement pour les rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure DUP pour la mise en place des périmètres de protection

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Galerie Caupian: Route de Caepe à Saint Médard en Jalles
Gajac 4: Route de Corbiac à Saint Médard en Jalles
Smim2: Lieu Dit Gajac - rue Alcide Castaing à Saint Médard en Jalles
Landes de Piques: Rue Claude Debussy à Saint Médard en Jalles

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les ouvrages sont déjà existants.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Bordeaux Métropole applicable depuis le 18 Août 2006.

Galerie de Caupian: zone N1, il s'agit d'un secteur naturel protégé d'intérêt particulier, sont autorisés dans cette zone, les installations techniques et aménagements dès lors qu'ils sont nécessaire et directement liés au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif ==> Galerie de Caupian compatible

- Gajac 4 et SMIM 2: Zone UPm4, il s'agit d'un secteur de tissu pavillonnaire moyenne densité ==> exploitation des forages compatibles avec le règlement

- Landes de Piques: Zone N2g, il s'agit d'un secteur agro-sylvicole, sont autorisés dans cette zone, les installations techniques et aménagements dès lors qu'ils sont nécessaire et directement liés au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif ==> forage des Landes de Piques compatible

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Médard en Jalles est concernée par un PPRn inondation approuvé le 07/07/2005 et par un PPRN feux de forêt approuvé le 11/08/2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche des ouvrages est le site directive habitat "réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d'Eysines" FR7200805 situé à : - environ 35 m de la galerie de Caupian; - respectivement 130 et 280 m de Smim 2 et Gajac 4; - environ 2,5 km du forage des Landes de Piques
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour les forages de Gajac 4 et Smim 2 les graphiques d'évolution des niveaux d'eau dans les forages montrent que depuis une vingtaine d'années, les niveaux sont relativement stables et oscillent autour de la cote 10 m NGF.</p> <p>Pour le forage des Landes de Piques les graphiques d'évolution des niveaux d'eau dans l'ouvrage depuis une trentaine d'années font état d'une baisse du niveau piézométrique moyen d'environ 3 m soit en moyenne une baisse de 10,7 cm/an. Cependant le BRGM a archivé les historiques des fluctuations piézométriques de plusieurs ouvrages à proximité des Landes de Piques. Ils montrent tous des stabilisations inter annuelles des niveaux qui témoignent que l'aquifère de l'Oligocène n'est pas surexploité et que les ressources sont reconstituées. Le secteur des Landes de Piques n'est pas surexploité.</p> <p>La Galerie de Caupian ne dispose pas de suivi des niveaux piézométriques. Des essais de pompage par palier ont été réalisés afin de déterminer les capacités d'exploitation de la galerie. Les essais ont montré que la galerie pouvait être exploitée jusqu'à 140 m³/h. Actuellement le débit de la galerie est limitée à 90 m³/h en raison de la pollution constatée en trichloréthylène et en perchlorates.</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes prélevés au droit des ouvrages sont compatibles avec les VMPO définis dans le SAGE Nappes profondes.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La galerie de Caupian a été arrêté entre fin 2012 et début 2016 suite à une contamination des eaux en trichloréthylène et en perchlorates d'aluminium. Les sources de pollution des eaux de la galerie ont été définir. Un protocole de remise en route de la galerie a été menée afin de ne pas attirer les eaux en provenance de ces zones de pollution. Depuis se remise en route début 2016 aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé pour ces paramètres. Les eaux issues de la galerie sont de bonnes qualité. Elle sont traitées sur l'usine de Gajac avant mise en distribution.</p> <p>Les eaux issues du forage de Smim 2 sont de bonnes qualités, aucun dépassement des limites et références de qualité n'a été constaté. Les eaux de Smim 2 sont également traitées à l'usine de gajac avant mise en distribution.</p> <p>Les eaux issues du forage de Gajac 4 sont de bonnes qualités, on observe cependant de forte concentration en fer dissous (413 µg/l) et en fer total (469 µg/l). Les analyses réalisées en 2014 ont montré la présence de perchlorates en mars et avril (respectivement 10,5 et 1,2 µg/l). La présence de perchlorates dans les eaux de Gajac 4 reste très ponctuel.</p> <p>Les traitements réalisés sur la station de Gajac sont suffisants pour assurer une qualité de l'eau du forage compatible avec un usage "eau potable".</p> <p>Les eaux issues du forage de Landes de Piques sont de bonnes qualités. La concentration en fer est de 70 µg/l. Compte tenu de la présence de fer, un traitement de deferrisation est réalisé directement sur le site avant mise en distribution des eaux.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les pompes d'exploitation situées au droit des ouvrages peuvent être sources de bruit. Cependant les bruits sont atténués par les capots de protection des ouvrages. Aucune plainte n'est à signaler sur les différents secteurs.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les ouvrages concernés par la demande sont exploités par Bordeaux Métropole depuis plusieurs années. Les principales problématiques liées à l'exploitation de ces ouvrages concernent:

- l'incidence (quantitative et qualitative) des prélèvements sur les nappes concernées (Miocène et Oligocène);
- l'incidence sur les ouvrages de prélèvements situés dans le secteur d'étude;
- la qualité des eaux mises en distribution;
- l'incidence des pompages sur les eaux superficielles;
- l'incidence sur les zones Natura 2000

L'ensemble de ces problématiques est traité dans le document d'incidence réalisé dans le cadre de la procédure loi sur l'eau. Le projet d'exploitation des ouvrages existants ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Gajac 4 et Smim 2: Avis de l'hydrogéologue agréé de 2005 et avis complémentaire de 2015
Landes de Piques: Avis de l'hydrogéologue agréé de 2005 et avis complémentaire de 2014
Galerie de Caupian: Avis de l'hydrogéologue agréé de 2005 et avis complémentaire de 2011

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bordeaux

le,

14 MARS 2017

Signature


Nicolas Gendreau,
 directeur de l'eau